



MESURES DE CONFINEMENT LIEES A L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS Informations au public

Mairie de Brécey

Informations sur la fermeture des services publics sur Brécey

Les services et équipements suivants sont fermés jusqu'à nouvel ordre :

- **la mairie** : une permanence téléphonique (02 33 89 21 00) et par mail (mairie@brecey.fr) est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h,
- **le CCAS** : une permanence téléphonique (02 33 91 31 90) est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- **l'agence postale communale** : Les bureaux de poste d'Avranches et de Villedieu restent ouverts. Les lettres recommandées et les colis sont à retirer au bureau de poste d'Avranches (42 rue Saint Gervais),
- **les écoles, le RAM, la crèche, l'accueil de loisirs et l'accueil jeunes**
- **l'espace culturel Bernard TRÉHET et la salle Arsène GARNIER,**
- **la déchetterie,**
- **la médiathèque,**
- **le centre social et la maison France Service,**
- **le camping et les gîtes communaux,**
- **les infrastructures sportives.**

Service minimum d'accueil des enfants

Les écoles, la crèche, l'accueil de loisirs et l'accueil jeunes étant fermées, un service minimum d'accueil a été mis en place pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Pour plus d'informations, contacter la mairie.

Collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers est maintenue. Les habitants sont exceptionnellement autorisés à utiliser des sacs d'une capacité inférieure ou égale à 50 litres achetés en supermarché (translucides de préférence).

Marché hebdomadaire

Le marché du vendredi situé sur la place de l'hôtel de ville est annulé jusqu'à nouvel ordre.

Attestation de déplacement dérogatoire

Vous pouvez télécharger l'attestation de déplacement dérogatoire à ce lien : https://www.interieur.gouv.fr/content/download/121663/976885/file/Attestation_de_deplacement_derogatoire.pdf

Pour plus d'informations, sur les modalités d'utilisation de cette attestation, veuillez consulter le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>

Recommandations et informations officielles

Pour toute information concernant l'épidémie, veuillez consulter le lien suivant : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>